

Comment bénéficier des services de RESEDA ?

Renseignez vous par téléphone, par mail ou sur place dans nos agences.

Le service administratif fera avec vous une première évaluation de vos droits en termes de financement et vous aidera à constituer votre dossier.

Un rendez-vous à votre domicile vous sera proposé pour mieux cerner vos besoins et attentes dans votre contexte de vie. A cette occasion, les jours, heures d'intervention privilégiés et les professionnels aux compétences requises selon vos besoins sont déterminés.

Une proposition de service individualisée, assortie d'un devis gratuit, vous sera remis, à partir de vos attentes et/ou de la notification de votre plan d'aide.

Perpignan 04 68 50 29 28

Pézilla-la-Rivière 04 68 92 91 89

Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile RESEDA

Perpignan 41 boulevard John-Fitzgerald Kennedy

Pézilla-la-Rivière 46 avenue de la République

reseda66@encat.fr

Horaires d'ouverture

Perpignan

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30

& de 13h30 à 17h

Pézilla-la-Rivière

du lundi au mercredi de 8h30
à 12h et de 14 à 16h

le jeudi & vendredi de 9 à 12h



RESEDA

Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile

L'autonomie à domicile, c'est vivre chez soi, le plus longtemps
et dans les meilleures conditions possibles.
Au-delà d'un choix, c'est avant tout un droit.

C'est notre mission et nous nous attachons à mettre tout en œuvre
pour vous soutenir dans l'effectivité de ce droit.

Notre ambition est d'être à vos côtés, dans le respect de votre singularité.

Le savoir-faire et le savoir-être des intervenants de RESEDA
vous garantissent une aide adaptée à vos besoins.



RESEDA est un SAAD associatif, à but non lucratif et habilité à l'aide sociale,
autorisé par le Conseil Départemental.
RESEDA est géré par l'association L'Enfance Catalane.



A qui s'adresse le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile service ?

RESEDA s'adresse prioritairement aux **personnes âgées**, aux **adultes et enfants en situation de handicap** ou porteurs de maladies chroniques, aux **familles rencontrant des difficultés** passagères ou à **toute personne dont l'état de santé le nécessite**, au décours d'une période d'immobilisation, d'un accident de la vie...

Le service peut également intervenir dans le cadre de prestations dites de confort, comme par exemple l'entretien du logement.

Les aides à la personne sont réalisées 7 jours sur 7, sur une amplitude de 7 à 22h.

Que me propose le service ?

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans le cadre :

- des actes essentiels de la vie quotidienne, hors acte de soins : aide à la toilette, au lever, au coucher, à l'habillage, au déshabillage, mise aux toilettes, changes, aide à la prise des repas, à la mobilité ;
- des actes ordinaires de la vie quotidienne : entretien du cadre de vie, entretien du linge, courses, préparation de repas ;
- des activités de la vie sociale et relationnelle, à domicile ou à partir du domicile : accompagnements extérieurs ;
- d'accompagnement administratif : gestion du courrier... ;
- du soutien à la parentalité ;
- de l'aide au répit ;
- de garde malade "soins palliatifs".

Est-ce que le service est payant ?

Les prestations sont payantes. **Une prise en charge financière, totale ou partielle**, des interventions peut émaner :

- du Conseil Départemental (CD),
- de la CPAM, la MSA ou la CAF,
- de votre caisse de retraite,
- de votre mutuelle ou de votre assurance multirisques accidents de la vie.

RESEDA est habilité à l'Aide Sociale, ce qui signifie que le tarif Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont fixés par arrêté du Départemental (CD).

Cette habilitation vous garantit qu'aucun frais supplémentaire n'est demandé, en dehors du "ticket modérateur", également déterminé par le CD. Seul le reste à charge est à régler chaque mois.

A défaut d'une prise en charge par l'un de ces organismes, le coût de la prestation est en totalité assumé par vos soins, dans le cadre des prestations de service. Les éventuelles dépenses que vous engagez vous donnent droit à un **crédit d'impôt de 50%**.

Grâce à l'engagement de RESEDA dans le processus Avance Immédiate de l'URSSAF, vous pouvez bénéficier en temps réel de votre avantage fiscal. Pour une heure d'intervention à 26€, vous ne payez que 13€.

Bon à savoir !

L'habilitation à l'Aide Sociale constitue une réelle plus-value en termes de qualité et de sécurité d'accompagnement : le service rend compte et fait l'objet de contrôles par ses autorités de tarification.





Aide et Accompagnement des familles à Domicile



Vous êtes ou allez être parent ?
Votre quotidien est bousculé par un changement
dans votre organisation familiale ?
Vous ne savez plus où donner de la tête ?
Vous avez besoin de soutien ou de répit ?

RESEDA vous accompagne dans différentes
situations : grossesse, naissance, adoption,
famille nombreuse ou recomposée, maladie
ou accident d'un enfant ou d'un parent, séparation
ou rupture de l'équilibre familial, insertion
socioprofessionnelle d'un monoparent,
inclusion d'un enfant en situation de handicap.

Contactez Valérie BARTHES pour une évaluation
à votre domicile et envisager ensemble une solution
adaptée à votre situation et vos besoins.

04 68 50 29 28
06 30 03 21 95



Implanté sur la commune de Perpignan, le SAAD RESEDA intervient sur l'ensemble du département. Son action, dans le cadre de la CAF, permet de soutenir et d'épauler les familles rencontrant des difficultés passagères.

